



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-057-2025-06

PUBLIÉ LE 27 JUIN 2025

Sommaire

Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports /

IDF-2025-06-16-00023 - Arrêté de labellisation Structure Information Jeunesse (SIJ) Alfortville - 16 juin 2025 (2 pages)	Page 3
IDF-2025-06-16-00018 - Arrêté de labellisation Structure Information Jeunesse (SIJ) Bois-Colombes - 16 juin 2025 (2 pages)	Page 6
IDF-2025-06-16-00019 - Arrêté de labellisation Structure Information Jeunesse (SIJ) Gennevilliers - 16 juin 2025 (2 pages)	Page 9
IDF-2025-06-16-00020 - Arrêté de labellisation Structure Information Jeunesse (SIJ) Issy-les-Moulineaux - 16 juin 2025 (2 pages)	Page 12
IDF-2025-06-16-00016 - Arrêté de labellisation Structure Information Jeunesse (SIJ) Palaiseau - 16 juin 2025 (2 pages)	Page 15
IDF-2025-06-16-00017 - Arrêté de labellisation Structure Information Jeunesse (SIJ) PARIS - 16 juin 2025 (2 pages)	Page 18
IDF-2025-06-16-00015 - Arrêté de labellisation Structure Information Jeunesse (SIJ) Sartrouville - 16 juin 2025 (2 pages)	Page 21
IDF-2025-06-16-00021 - Arrêté de labellisation Structure Information Jeunesse (SIJ) Sèvres - 16 juin 2025 (2 pages)	Page 24
IDF-2025-06-16-00022 - Arrêté de labellisation Structure Information Jeunesse (SIJ)SIJ Livry-Gargan - 16 juin 2025 (2 pages)	Page 27

Délégation régionale académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports

IDF-2025-06-16-00023

Arrêté de labellisation Structure Information
Jeunesse (SIJ) Alfortville - 16 juin 2025



ARRETE N° 2025 - 52

PORTANT ATTRIBUTION OU RENOUVELLEMENT DU LABEL « INFORMATION JEUNESSE »

***** ALFORTVILLE *****

**LA RECTRICE DE LA REGION ACADÉMIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE, RECTRICE DE PARIS, CHANCELIERE
DES UNIVERSITES DE PARIS ET D'ÎLE-DE-FRANCE**

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

VU le décret n°2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017 ;

VU le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019, relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;

VU le décret n° 2019-1201 du 20 novembre 2019 relatif à la nomination des recteurs délégués à l'Éducation nationale, à l'Enseignement supérieur, à la Recherche et à l'Innovation en Conseil des ministres ;

VU le décret n° 2022-1184 du 25 août 2022 portant modification du décret no 2017-574 du 19 avril 2017 modifié relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse », pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté no 2017-86 du 27 janvier 2017 ;

VU le décret du 12 mars 2025 portant nomination de Julie Benetti, rectrice de la région académique Ile-de-France, rectrice de l'académie de Paris ;

VU l'arrêté du 19 avril 2017 pris en application du décret relatif à la labellisation des structures « Information jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017 ;

VU l'arrêté IDF-2023-02-0015 n°23-02 du 03 février 2023 relatif à la constitution, à la composition régionale et au fonctionnement de la formation spécialisée « Information Jeunesse » de la Commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative d'Île-de-France (CRJSVA IDF) ;

VU l'arrêté 2025-024 du 27 mars 2025 portant délégation et subdélégation de signature de la rectrice de la région académique d'Île-de-France en matière administrative pour la mise en œuvre des missions de jeunesse, d'engagement et de sports ;

VU l'avis formulé par la formation spécialisée Information jeunesse d'Ile-de-France du **05 Juin 2025**, issue de la commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative en Ile de France

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Est labellisée « Information Jeunesse » la structure suivante :

Structure : **Structure Information Jeunesse « Point Information Jeunesse » d'Alfortville**
Située : **49 rue Marcel Bourdarias – 94140 Alfortville**

Article 2 :

L'Etat accorde le Label, sous réserve du respect des critères des conditions de sa délivrance.

Les services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, sont garants du respect des valeurs du Label et sont responsables de la mise en œuvre du Label et de l'organisation du processus de labellisation.

Article 3 :

L'entrée en vigueur du label se fait à la date de publication du présent arrêté.

Le label est attribué ou renouvelé pour une **durée de 6 ans** à compter de la date de publication du présent arrêté sous réserve d'un bilan de sa mise en œuvre par la structure au bout de **3 ans**.

Article 4 :

La Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Il sera notifié aux maires des communes et aux responsables légaux des structures concernées.

Fait à Paris, le 16 juin 2025,

Pour la rectrice de région académique, rectrice de Paris,
chancelière des universités de Paris et d'Ile-de-France,
Par délégation,
La déléguée régionale académique à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France

SIGNE

Cécile NICOL

Délégation régionale académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports

IDF-2025-06-16-00018

Arrêté de labellisation Structure Information
Jeunesse (SIJ) Bois-Colombes - 16 juin 2025



ARRETE N° 2025 - 47

PORTANT ATTRIBUTION OU RENOUVELLEMENT DU LABEL « INFORMATION JEUNESSE »

***** BOIS-COLOMBES *****

**LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE D'ILE-DE-FRANCE, RECTRICE DE PARIS, CHANCELIERE
DES UNIVERSITES DE PARIS ET D'ILE-DE-FRANCE**

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

VU le décret n°2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017 ;

VU le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019, relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;

VU le décret n° 2019-1201 du 20 novembre 2019 relatif à la nomination des recteurs délégués à l'Éducation nationale, à l'Enseignement supérieur, à la Recherche et à l'Innovation en Conseil des ministres ;

VU le décret n° 2022-1184 du 25 août 2022 portant modification du décret no 2017-574 du 19 avril 2017 modifié relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse », pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté no 2017-86 du 27 janvier 2017 ;

VU le décret du 12 mars 2025 portant nomination de Julie Benetti, rectrice de la région académique Ile-de-France, rectrice de l'académie de Paris ;

VU l'arrêté du 19 avril 2017 pris en application du décret relatif à la labellisation des structures « Information jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017 ;

VU l'arrêté IDF-2023-02-0015 n°23-02 du 03 février 2023 relatif à la constitution, à la composition régionale et au fonctionnement de la formation spécialisée « Information Jeunesse » de la Commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative d'Ile-de-France (CRJSVA IDF) ;

VU l'arrêté 2025-024 du 27 mars 2025 portant délégation et subdélégation de signature de la rectrice de la région académique d'Ile-de-France en matière administrative pour la mise en œuvre des missions de jeunesse, d'engagement et de sports ;

VU l'avis formulé par la formation spécialisée Information jeunesse d'Ile-de-France du **05 Juin 2025**, issue de la commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative en Ile de France

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Est labellisée « Information Jeunesse » la structure suivante :

Structure : **Structure Information Jeunesse « Bureau Information Jeunesse » de Bois-Colombes**

Située : **Espace Duflos, 79 rue Charles Duflos – 92270 Bois-Colombes**

Article 2 :

L'Etat accorde le Label, sous réserve du respect des critères des conditions de sa délivrance.

Les services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, sont garants du respect des valeurs du Label et sont responsables de la mise en œuvre du Label et de l'organisation du processus de labellisation.

Article 3 :

L'entrée en vigueur du label se fait à la date de publication du présent arrêté.

Le label est attribué ou renouvelé pour une **durée de 6 ans** à compter de la date de publication du présent arrêté sous réserve d'un bilan de sa mise en œuvre par la structure au bout de **3 ans**.

Article 4 :

La Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Il sera notifié aux maires des communes et aux responsables légaux des structures concernées.

Fait à Paris, le 16 juin 2025,

Pour la rectrice de région académique, rectrice de Paris,
chancelière des universités de Paris et d'Ile-de-France,

Par délégation,

La déléguée régionale académique à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France

SIGNE

Cécile NICOL

Délégation régionale académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports

IDF-2025-06-16-00019

Arrêté de labellisation Structure Information
Jeunesse (SIJ) Gennevilliers - 16 juin 2025



ARRETE N° 2025 - 48

PORTANT ATTRIBUTION OU RENOUVELLEMENT DU LABEL « INFORMATION JEUNESSE »

***** GENNEVILLIERS *****

**LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE D'ILE-DE-FRANCE, RECTRICE DE PARIS, CHANCELIERE
DES UNIVERSITES DE PARIS ET D'ILE-DE-FRANCE**

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

VU le décret n°2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017 ;

VU le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019, relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;

VU le décret n° 2019-1201 du 20 novembre 2019 relatif à la nomination des recteurs délégués à l'Éducation nationale, à l'Enseignement supérieur, à la Recherche et à l'Innovation en Conseil des ministres ;

VU le décret n° 2022-1184 du 25 août 2022 portant modification du décret no 2017-574 du 19 avril 2017 modifié relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse », pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté no 2017-86 du 27 janvier 2017 ;

VU le décret du 12 mars 2025 portant nomination de Julie Benetti, rectrice de la région académique Ile-de-France, rectrice de l'académie de Paris ;

VU l'arrêté du 19 avril 2017 pris en application du décret relatif à la labellisation des structures « Information jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017 ;

VU l'arrêté IDF-2023-02-0015 n°23-02 du 03 février 2023 relatif à la constitution, à la composition régionale et au fonctionnement de la formation spécialisée « Information Jeunesse » de la Commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative d'Ile-de-France (CRJSVA IDF) ;

VU l'arrêté 2025-024 du 27 mars 2025 portant délégation et subdélégation de signature de la rectrice de la région académique d'Ile-de-France en matière administrative pour la mise en œuvre des missions de jeunesse, d'engagement et de sports ;

VU l'avis formulé par la formation spécialisée Information jeunesse d'Ile-de-France du **05 Juin 2025**, issue de la commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative en Ile de France

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Est labellisée « Information Jeunesse » la structure suivante :

Structure : **Structure Information Jeunesse « Bureau Information Jeunesse » de Gennevilliers**

Située : **Espace Nelson Mandela, 20 Avenue Chandon – 92230 Gennevilliers**

Article 2 :

L'Etat accorde le Label, sous réserve du respect des critères des conditions de sa délivrance.

Les services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, sont garants du respect des valeurs du Label et sont responsables de la mise en œuvre du Label et de l'organisation du processus de labellisation.

Article 3 :

L'entrée en vigueur du label se fait à la date de publication du présent arrêté.

Le label est attribué ou renouvelé pour une **durée de 6 ans** à compter de la date de publication du présent arrêté sous réserve d'un bilan de sa mise en œuvre par la structure au bout de **3 ans**.

Article 4 :

La Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Il sera notifié aux maires des communes et aux responsables légaux des structures concernées.

Fait à Paris, le 16 juin 2025,

Pour la rectrice de région académique, rectrice de Paris,
chancelière des universités de Paris et d'Ile-de-France,

Par délégation,

La déléguée régionale académique à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France

SIGNE

Cécile NICOL

Délégation régionale académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports

IDF-2025-06-16-00020

Arrêté de labellisation Structure Information
Jeunesse (SIJ) Issy-les-Moulineaux - 16 juin 2025



ARRETE N° 2025 - 49

PORTANT ATTRIBUTION OU RENOUELEMENT DU LABEL « INFORMATION JEUNESSE »

***** ISSY-LES-MOULINEAUX *****

**LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE D'ILE-DE-FRANCE, RECTRICE DE PARIS, CHANCELIERE
DES UNIVERSITES DE PARIS ET D'ILE-DE-FRANCE**

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

VU le décret n°2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017 ;

VU le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019, relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;

VU le décret n° 2019-1201 du 20 novembre 2019 relatif à la nomination des recteurs délégués à l'Éducation nationale, à l'Enseignement supérieur, à la Recherche et à l'Innovation en Conseil des ministres ;

VU le décret n° 2022-1184 du 25 août 2022 portant modification du décret no 2017-574 du 19 avril 2017 modifié relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse », pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté no 2017-86 du 27 janvier 2017 ;

VU le décret du 12 mars 2025 portant nomination de Julie Benetti, rectrice de la région académique Ile-de-France, rectrice de l'académie de Paris ;

VU l'arrêté du 19 avril 2017 pris en application du décret relatif à la labellisation des structures « Information jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017 ;

VU l'arrêté IDF-2023-02-0015 n°23-02 du 03 février 2023 relatif à la constitution, à la composition régionale et au fonctionnement de la formation spécialisée « Information Jeunesse » de la Commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative d'Ile-de-France (CRJSVA IDF) ;

VU l'arrêté 2025-024 du 27 mars 2025 portant délégation et subdélégation de signature de la rectrice de la région académique d'Ile-de-France en matière administrative pour la mise en œuvre des missions de jeunesse, d'engagement et de sports ;

VU l'avis formulé par la formation spécialisée Information jeunesse d'Ile-de-France du **05 Juin 2025**, issue de la commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative en Ile de France

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Est labellisée « Information Jeunesse » la structure suivante :

Structure : **Structure Information Jeunesse « Espace Jeunes Anne Frank » gérée par l'association CLAVIM (Centre de Loisirs et d'Animation de la Ville d'Issy-les-Moulineaux)**
Située : **15 rue Diderot – 92040 Issy-les-Moulineaux**

Article 2 :

L'Etat accorde le Label, sous réserve du respect des critères des conditions de sa délivrance.

Les services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, sont garants du respect des valeurs du Label et sont responsables de la mise en œuvre du Label et de l'organisation du processus de labellisation.

Article 3 :

L'entrée en vigueur du label se fait à la date de publication du présent arrêté.

Le label est attribué ou renouvelé pour une **durée de 6 ans** à compter de la date de publication du présent arrêté sous réserve d'un bilan de sa mise en œuvre par la structure au bout de **3 ans**.

Article 4 :

La Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Il sera notifié aux maires des communes et aux responsables légaux des structures concernées.

Fait à Paris, le 16 juin 2025,

Pour la rectrice de région académique, rectrice de Paris,
chancelière des universités de Paris et d'Ile-de-France,
Par délégation,
La déléguée régionale académique à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France

SIGNE

Cécile NICOL

Délégation régionale académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports

IDF-2025-06-16-00016

Arrêté de labellisation Structure Information
Jeunesse (SIJ) Palaiseau - 16 juin 2025



ARRETE N° 2025 - 45

PORTANT ATTRIBUTION OU RENOUVELLEMENT DU LABEL « INFORMATION JEUNESSE »

***** PALAISEAU *****

**LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE D'ILE-DE-FRANCE, RECTRICE DE PARIS, CHANCELIERE
DES UNIVERSITES DE PARIS ET D'ILE-DE-FRANCE**

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

VU le décret n°2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017 ;

VU le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019, relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;

VU le décret n° 2019-1201 du 20 novembre 2019 relatif à la nomination des recteurs délégués à l'Éducation nationale, à l'Enseignement supérieur, à la Recherche et à l'Innovation en Conseil des ministres ;

VU le décret n° 2022-1184 du 25 août 2022 portant modification du décret no 2017-574 du 19 avril 2017 modifié relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse », pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté no 2017-86 du 27 janvier 2017 ;

VU le décret du 12 mars 2025 portant nomination de Julie Benetti, rectrice de la région académique Ile-de-France, rectrice de l'académie de Paris ;

VU l'arrêté du 19 avril 2017 pris en application du décret relatif à la labellisation des structures « Information jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017 ;

VU l'arrêté IDF-2023-02-0015 n°23-02 du 03 février 2023 relatif à la constitution, à la composition régionale et au fonctionnement de la formation spécialisée « Information Jeunesse » de la Commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative d'Ile-de-France (CRJSVA IDF) ;

VU l'arrêté 2025-024 du 27 mars 2025 portant délégation et subdélégation de signature de la rectrice de la région académique d'Ile-de-France en matière administrative pour la mise en œuvre des missions de jeunesse, d'engagement et de sports ;

VU l'avis formulé par la formation spécialisée Information jeunesse d'Ile-de-France du **05 Juin 2025**, issue de la commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative en Ile de France

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Est labellisée « Information Jeunesse » la structure suivante :

Structure : **Structure Information Jeunesse « Point Information Jeunesse » de Palaiseau**

Située : **31 rue de Paris – 91120 Palaiseau**

Article 2 :

L'Etat accorde le Label, sous réserve du respect des critères des conditions de sa délivrance.

Les services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, sont garants du respect des valeurs du Label et sont responsables de la mise en œuvre du Label et de l'organisation du processus de labellisation.

Article 3 :

L'entrée en vigueur du label se fait à la date de publication du présent arrêté.

Le label est attribué ou renouvelé pour une **durée de 6 ans** à compter de la date de publication du présent arrêté sous réserve d'un bilan de sa mise en œuvre par la structure au bout de **3 ans**.

Article 4 :

La Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Il sera notifié aux maires des communes et aux responsables légaux des structures concernées.

Fait à Paris, le 16 juin 2025,

Pour la rectrice de région académique, rectrice de Paris,
chancelière des universités de Paris et d'Ile-de-France,
Par délégation,
La déléguée régionale académique à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France

SIGNE

Cécile NICOL

Délégation régionale académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports

IDF-2025-06-16-00017

Arrêté de labellisation Structure Information
Jeunesse (SIJ) PARIS - 16 juin 2025



ARRETE N° 2025 - 46

PORTANT ATTRIBUTION OU RENOUVELLEMENT DU LABEL « INFORMATION JEUNESSE »

***** PARIS *****

**LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE D'ILE-DE-FRANCE, RECTRICE DE PARIS, CHANCELIERE
DES UNIVERSITES DE PARIS ET D'ILE-DE-FRANCE**

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

VU le décret n°2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017 ;

VU le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019, relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;

VU le décret n° 2019-1201 du 20 novembre 2019 relatif à la nomination des recteurs délégués à l'Éducation nationale, à l'Enseignement supérieur, à la Recherche et à l'Innovation en Conseil des ministres ;

VU le décret n° 2022-1184 du 25 août 2022 portant modification du décret no 2017-574 du 19 avril 2017 modifié relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse », pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté no 2017-86 du 27 janvier 2017 ;

VU le décret du 12 mars 2025 portant nomination de Julie Benetti, rectrice de la région académique Ile-de-France, rectrice de l'académie de Paris ;

VU l'arrêté du 19 avril 2017 pris en application du décret relatif à la labellisation des structures « Information jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017 ;

VU l'arrêté IDF-2023-02-0015 n°23-02 du 03 février 2023 relatif à la constitution, à la composition régionale et au fonctionnement de la formation spécialisée « Information Jeunesse » de la Commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative d'Ile-de-France (CRJSVA IDF) ;

VU l'arrêté 2025-024 du 27 mars 2025 portant délégation et subdélégation de signature de la rectrice de la région académique d'Ile-de-France en matière administrative pour la mise en œuvre des missions de jeunesse, d'engagement et de sports ;

VU l'avis formulé par la formation spécialisée Information jeunesse d'Ile-de-France du **05 Juin 2025**, issue de la commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative en Ile de France

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Sont labellisées « Information Jeunesse » les structures suivantes :

- **Structure : Point Information Jeunesse La Fayette**

Située : 60 rue La Fayette - 75009 Paris.

Gestionnaire : Ligue de l'Enseignement

- **Structure : Point Information Jeunesse Maison des ensembles**

Située : 3-5 Rue d'Aligre - 75012 Paris

Gestionnaire : Ligue de l'Enseignement

- **Structure : Point Information Jeunesse de Quartier Jeunes 13 (QJ13)**

Située : 115 rue de Tolbiac – 75013 Paris

Gestionnaire : Ville de Paris

Article 2 :

L'Etat accorde le Label, sous réserve du respect des critères des conditions de sa délivrance.

Les services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, sont garants du respect des valeurs du Label et sont responsables de la mise en œuvre du Label et de l'organisation du processus de labellisation.

Article 3 :

L'entrée en vigueur du label se fait à la date de publication du présent arrêté. Le label est attribué ou renouvelé pour une **durée de 6 ans** à compter de la date de publication du présent arrêté, sous réserve d'un bilan de sa mise en œuvre par la structure au bout de **3 ans**.

Article 4 :

La Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture. Il sera notifié aux maires des communes et aux responsables légaux des structures concernées.

Fait à Paris, le 16 juin 2025,

Pour la rectrice de région académique, rectrice de Paris,
chancelière des universités de Paris et d'Ile-de-France,

Par délégation,

La déléguée régionale académique à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France

SIGNE

Cécile NICOL

Délégation régionale académique jeunesse,
engagement et sports (DRAJES)
6/8 rue Eugène Oudiné - CS 81360
75634 PARIS CEDEX 13

Délégation régionale académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports

IDF-2025-06-16-00015

Arrêté de labellisation Structure Information
Jeunesse (SIJ) Sartrouville - 16 juin 2025



ARRETE N° 2025 - 44

PORTANT ATTRIBUTION OU RENOUELEMENT DU LABEL « INFORMATION JEUNESSE »

***** SARTROUVILLE *****

**LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE D'ILE-DE-FRANCE, RECTRICE DE PARIS, CHANCELIERE
DES UNIVERSITES DE PARIS ET D'ILE-DE-FRANCE**

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

VU le décret n°2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017 ;

VU le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019, relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;

VU le décret n° 2019-1201 du 20 novembre 2019 relatif à la nomination des recteurs délégués à l'Éducation nationale, à l'Enseignement supérieur, à la Recherche et à l'Innovation en Conseil des ministres ;

VU le décret n° 2022-1184 du 25 août 2022 portant modification du décret no 2017-574 du 19 avril 2017 modifié relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse », pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté no 2017-86 du 27 janvier 2017 ;

VU le décret du 12 mars 2025 portant nomination de Julie Benetti, rectrice de la région académique Ile-de-France, rectrice de l'académie de Paris ;

VU l'arrêté du 19 avril 2017 pris en application du décret relatif à la labellisation des structures « Information jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017 ;

VU l'arrêté IDF-2023-02-0015 n°23-02 du 03 février 2023 relatif à la constitution, à la composition régionale et au fonctionnement de la formation spécialisée « Information Jeunesse » de la Commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative d'Ile-de-France (CRJSVA IDF) ;

VU l'arrêté 2025-024 du 27 mars 2025 portant délégation et subdélégation de signature de la rectrice de la région académique d'Ile-de-France en matière administrative pour la mise en œuvre des missions de jeunesse, d'engagement et de sports ;

VU l'avis formulé par la formation spécialisée Information jeunesse d'Ile-de-France du **05 Juin 2025**, issue de la commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative en Ile de France

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Est labellisée « Information Jeunesse » la structure suivante :

Structure : **Structure Information Jeunesse « Sartrouville Information Jeunesse »**

Située : **Place de la Gare – 78500 Sartrouville**

Article 2 :

L'Etat accorde le Label, sous réserve du respect des critères des conditions de sa délivrance.

Les services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, sont garants du respect des valeurs du Label et sont responsables de la mise en œuvre du Label et de l'organisation du processus de labellisation.

Article 3 :

L'entrée en vigueur du label se fait à la date de publication du présent arrêté.

Le label est attribué ou renouvelé pour une **durée de 6 ans** à compter de la date de publication du présent arrêté sous réserve d'un bilan de sa mise en œuvre par la structure au bout de **3 ans**.

Article 4 :

La Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Il sera notifié aux maires des communes et aux responsables légaux des structures concernées.

Fait à Paris, le 16 juin 2025,

Pour la rectrice de région académique, rectrice de Paris,
chancelière des universités de Paris et d'Ile-de-France,

Par délégation,

La déléguée régionale académique à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France

SIGNE

Cécile NICOL

Délégation régionale académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports

IDF-2025-06-16-00021

Arrêté de labellisation Structure Information
Jeunesse (SIJ) Sèvres - 16 juin 2025



ARRETE N° 2025 - 50

PORTANT ATTRIBUTION OU RENOUVELLEMENT DU LABEL « INFORMATION JEUNESSE »

***** SEVRES *****

**LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE D'ILE-DE-FRANCE, RECTRICE DE PARIS, CHANCELIERE
DES UNIVERSITES DE PARIS ET D'ILE-DE-FRANCE**

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

VU le décret n°2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017 ;

VU le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019, relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;

VU le décret n° 2019-1201 du 20 novembre 2019 relatif à la nomination des recteurs délégués à l'Éducation nationale, à l'Enseignement supérieur, à la Recherche et à l'Innovation en Conseil des ministres ;

VU le décret n° 2022-1184 du 25 août 2022 portant modification du décret no 2017-574 du 19 avril 2017 modifié relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse », pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté no 2017-86 du 27 janvier 2017 ;

VU le décret du 12 mars 2025 portant nomination de Julie Benetti, rectrice de la région académique Ile-de-France, rectrice de l'académie de Paris ;

VU l'arrêté du 19 avril 2017 pris en application du décret relatif à la labellisation des structures « Information jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017 ;

VU l'arrêté IDF-2023-02-0015 n°23-02 du 03 février 2023 relatif à la constitution, à la composition régionale et au fonctionnement de la formation spécialisée « Information Jeunesse » de la Commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative d'Ile-de-France (CRJSVA IDF) ;

VU l'arrêté 2025-024 du 27 mars 2025 portant délégation et subdélégation de signature de la rectrice de la région académique d'Ile-de-France en matière administrative pour la mise en œuvre des missions de jeunesse, d'engagement et de sports ;

VU l'avis formulé par la formation spécialisée Information jeunesse d'Ile-de-France du **05 Juin 2025**, issue de la commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative en Ile de France

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Est labellisée « Information Jeunesse » la structure suivante :

Structure : **Structure Information Jeunesse « L'Escale – Bureau Information Jeunesse »**
Située : **51 Grande Rue – 92310 Sèvres**

Article 2 :

L'Etat accorde le Label, sous réserve du respect des critères des conditions de sa délivrance.

Les services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, sont garants du respect des valeurs du Label et sont responsables de la mise en œuvre du Label et de l'organisation du processus de labellisation.

Article 3 :

L'entrée en vigueur du label se fait à la date de publication du présent arrêté.

Le label est attribué ou renouvelé pour une **durée de 6 ans** à compter de la date de publication du présent arrêté sous réserve d'un bilan de sa mise en œuvre par la structure au bout de **3 ans**.

Article 4 :

La Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Il sera notifié aux maires des communes et aux responsables légaux des structures concernées.

Fait à Paris, le 16 juin 2025,

Pour la rectrice de région académique, rectrice de Paris,
chancelière des universités de Paris et d'Ile-de-France,
Par délégation,
La déléguée régionale académique à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France

SIGNE

Cécile NICOL

Délégation régionale académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports

IDF-2025-06-16-00022

Arrêté de labellisation Structure Information
Jeunesse (SIJ)SIJ Livry-Gargan - 16 juin 2025



ARRETE N° 2025 - 51

PORTANT ATTRIBUTION OU RENOUELEMENT DU LABEL « INFORMATION JEUNESSE »

***** LIVRY-GARGAN *****

**LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE D'ILE-DE-FRANCE, RECTRICE DE PARIS, CHANCELIERE
DES UNIVERSITES DE PARIS ET D'ILE-DE-FRANCE**

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

VU le décret n°2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017 ;

VU le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019, relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;

VU le décret n° 2019-1201 du 20 novembre 2019 relatif à la nomination des recteurs délégués à l'Éducation nationale, à l'Enseignement supérieur, à la Recherche et à l'Innovation en Conseil des ministres ;

VU le décret n° 2022-1184 du 25 août 2022 portant modification du décret no 2017-574 du 19 avril 2017 modifié relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse », pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté no 2017-86 du 27 janvier 2017 ;

VU le décret du 12 mars 2025 portant nomination de Julie Benetti, rectrice de la région académique Ile-de-France, rectrice de l'académie de Paris ;

VU l'arrêté du 19 avril 2017 pris en application du décret relatif à la labellisation des structures « Information jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017 ;

VU l'arrêté IDF-2023-02-0015 n°23-02 du 03 février 2023 relatif à la constitution, à la composition régionale et au fonctionnement de la formation spécialisée « Information Jeunesse » de la Commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative d'Ile-de-France (CRJSVA IDF) ;

VU l'arrêté 2025-024 du 27 mars 2025 portant délégation et subdélégation de signature de la rectrice de la région académique d'Ile-de-France en matière administrative pour la mise en œuvre des missions de jeunesse, d'engagement et de sports ;

VU l'avis formulé par la formation spécialisée Information jeunesse d'Ile-de-France du **05 Juin 2025**, issue de la commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative en Ile de France

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Est labellisée « Information Jeunesse » la structure suivante :

Structure : **Structure Information Jeunesse de Livry-Gargan**

Située : **Parc Lefèvre – L'Orangerie, 62 avenue du Consul Général Nordling – 93190 Livry-Gargan**

Article 2 :

L'Etat accorde le Label, sous réserve du respect des critères des conditions de sa délivrance.

Les services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, sont garants du respect des valeurs du Label et sont responsables de la mise en œuvre du Label et de l'organisation du processus de labellisation.

Article 3 :

L'entrée en vigueur du label se fait à la date de publication du présent arrêté.

Le label est attribué ou renouvelé pour une **durée de 6 ans** à compter de la date de publication du présent arrêté sous réserve d'un bilan de sa mise en œuvre par la structure au bout de **3 ans**.

Article 4 :

La Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Il sera notifié aux maires des communes et aux responsables légaux des structures concernées.

Fait à Paris, le 16 juin 2025,

Pour la rectrice de région académique, rectrice de Paris,
chancelière des universités de Paris et d'Ile-de-France,

Par délégation,

La déléguée régionale académique à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France

SIGNE

Cécile NICOL